

2019

Journal communal

LAPLEAU

Mairie de Lapleau

24 avenue de l'épinette

19550 Lapleau

Tel : 05.55.27.53.17

mairie.de.lapleau@wanadoo.fr

Site internet

<http://mairiedelapleau-corrèze.net>

Bulletin 46

1er semestre

21 juin 2019



Le mot du Maire



« Vous avez pu constater que nous sommes en retard sur la sortie de ce numéro de « Lappleau Infos », en effet un mouvement important au niveau de notre personnel administratif ne nous a pas permis de respecter nos habitudes en matière de communication. Toutefois, dans un esprit de transparence nous n'occultons aucune information dans ce journal. Malgré le retard pris, il faut rester positif et au vu de l'avancement des travaux, certaines informations deviennent plus concrètes et abouties sur le plan calendaire.

Vous constaterez que nous sommes toujours sur une dynamique importante en matière de projets et de travaux, en osmose avec la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières. L'objectif est que notre village conserve toute son attractivité au cœur de notre territoire :

- les travaux de rénovation des logements du village de vacances sont terminés, cependant dans l'année nous allons engager un chantier pour obtenir la labellisation hébergement « pêche » et un programme de communication et de commercialisation est en cours.
- les programmes prévus aux différents budgets d'investissement 2019 permettent :
 - des travaux sur le réseau d'eau potable, au niveau des réservoirs de la Fabrie et de Barrièrot,
 - des travaux de rénovation du petit patrimoine protégé qui concernent la bascule de la place de l'église,
 - des travaux d'accessibilité de l'entrée de la salle des fêtes,
 - des travaux de réhabilitation d'un logement à l'ancienne gendarmerie
 - le programme de travaux de réfection des voiries communales 2019.

Ce dernier programme n'est pas encore défini. En effet, nous prioriserons les voiries communales ou l'élagage a été fait. J'invite donc les propriétaires concernés à reprendre le courrier que je vous ai adressé le 01 avril dernier concernant l'élagage et à engager les travaux soit à titre individuel ou avec l'entreprise qui propose ces services à un prix attractif.

De plus, des travaux de réfection de voirie en traverse du bourg sur la RD16 de l'ancienne gendarmerie jusqu'au carrefour de la route départementale de Saint Merd de Lappleau vont être réalisés par le Conseil Départemental durant la première quinzaine de juillet.

Enfin, je tiens à remercier nos chers bénévoles pour leurs engagements au sein du tissu associatif communal qui permet à notre commune de rayonner au sein du territoire. Je les encourage à nous préparer un beau programme pour cet été qui se dessine. »

Francis DUBOIS

Sommaire

Réunions du conseil	3 à 10	Travaux et projets en cours	10 à 12
Vie communale	13 à 14	Tourisme et loisirs	14
Tarifs des locations	15	Ecole	16 à 17
Intercommunalité	17 à 18	Infos utiles	18 à 21
Commerces	21 à 22	Fête à Lappleau	22
Mot des associations	23 à 25	Bibliothèque	26
Mairie	26	Etat Civil	26
Ils ont fait l'actualité	27 à 28	Dernière minute	25

Report du transfert de la compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) et Assainissement Collectif à la Communauté de Communes.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences AEP et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en donnant la possibilité de reporter ce transfert au 1er janvier 2026. Compte tenu de l'état d'avancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, et du risque pour la communauté de communes d'être d'en l'incapacité d'exercer ces 2 compétences début 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) et assainissement collectif à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020. Toutefois il valide la proposition de la communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières qui, comme le prévoit la loi, pourra prendre cette compétence quand ce service sera opérationnel au niveau de la structure.

Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières.

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Ce programme, défini pour une période de 6 ans, devra permettre de guider l'action publique dans la politique du logement. A partir des éléments du diagnostic réalisé par le bureau d'études, d'une part, de rencontres avec l'ensemble des acteurs mobilisés, d'autre part, des orientations et un programme d'actions en matière de politique de l'habitat ont été élaborés. Ce diagnostic a permis de dégager les priorités du territoire en matière d'habitat : Produire une offre suffisante de logements ; Permettre d'inciter à la location les logements ; Créer les conditions pour attirer les jeunes.

Les communes membres du PLH auront à se prononcer sous 2 mois. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2025 élaboré par la communauté de communes.

Station-Service : Augmentation des tarifs du gaz.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, réactualise les tarifs de vente du gaz imposés par le fournisseur en fonction des augmentations de prix.

Indemnités de fonction du percepteur pour 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les indemnités allouées à Madame la Trésorière d'EGLETONS :

Gestion Budget Principal (240 jours) = 270,69 euros brut - 246,73 euros net

Gestion Station-Service (240 jours) = 122,18 euros brut - 111,36 euros net

Programme Voirie 2018.

Le Conseil Municipal valide la réfection des voies communales suivantes :

Laporte à Aix – VC15 - Solution bicouche enduit élastomère : 11417,50 € HT.

Village d'AIX – sur la VC16 - Pose puisard à grille concave et fourniture PVC : 1397,50 € HT ; Enduit tricouche : 384 € HT.

Route Départementale 89 au village de Neyrat - VC11 - Fourniture et mise en œuvre d'enrobé : 8483.00 € HT.

Reprise sur la VC10-de NEYRAT au stade : 3200.00 € HT. Montant total des travaux 24882,00 € HT soit 29858,40 € TTC.

Village de vacances : mise en place d'un tarif de nuitée pour les locations saisonnières et modification du montant des arrhes.

Au vu des demandes, le conseil municipal décide qu'il est nécessaire d'établir un tarif pour une nuit. Il valide les tarifs de 51.75 € (nuit petit logement « Corrèze ») et 81.75 € (nuit grand logement « Luzège »).

Il décide également de modifier le montant des arrhes pour les courts séjours : 20% du montant total pour les séjours d'une semaine et plus ; 50% du montant total pour les séjours de moins d'une semaine. Ces tarifs s'appliqueront pour les semaines 1 à 25 et 36 à 52.

Réhabilitation village vacances : Avenants au marché

Le conseil municipal a validé les travaux supplémentaires suivants :

- **Menuiseries extérieures** : -Nécessité de prévoir la pose de pare-douche afin de limiter les projections d'eau dans les salles de bain, soit une plus-value totale de 5625 € HT ; -Nécessité de remplacement des barilletts sécurisés de serrures (suite à des actes de vandalisme) soit une plus-value de 3709 € HT ; -Nécessité de prévoir une cloison de séparation dans le local d'accueil soit une plus-value de 1365 € HT –

Option du marché : Nécessité de réhabiliter 1 logement pour accueil de personnes à mobilité réduite (PMR) en remplacement de 2 logements 4 personnes prévus initialement. Montant option initiale 3390 € HT- Montant nouvelle option (PMR) 3116 € HT

Conclusion : pour ce lot n°1, le montant initial du marché prévu à 70640 € HT passe à 81065 € HT soit 97278 € TTC

- **Menuiseries intérieures** :

Option du marché : idem PMR - Montant initial prévu : 1507 € HT - Montant option PMR : 2828,40 € HT

Conclusion : pour ce lot n° 2, le montant initialement prévu à 34556,66 € HT passe à 35877,52 € HT

- **Plâtrerie Peinture** :

Option du marché : idem PMR - Montant initial prévu : 5780,13 € HT - Montant option PMR : 4234,93 € HT

Conclusion : pour ce lot n°3, le montant initialement prévu à 76809,3 € HT passe à 75264,17 € HT

- **Carrelage Faïence** :

Option du marché : idem PMR - Montant initial prévu 2682,25 € HT - Montant option PMR 2253,60 € HT

Conclusion : pour ce lot n°4, le montant initialement prévu à 50380,25 € HT passe à 55531,60 € HT

- **Agencement** :

Option du marché : idem au PMR - Montant initial prévu 4177,20 € HT - Montant option PMR 4274,65 € HT

Conclusion: pour ce lot n° 5, le montant initialement prévu à 66547,82 € HT passe à 70160,66 € HT

- **Plomberie Sanitaire** :

Option du marché : idem PMR - Montant initial prévu 5850,05 € HT - Montant option PMR ; 3892,35 € HT

Conclusion : pour ce lot n°6, le montant initialement prévu à 90310,65 € HT passe à 88257,95 € HT

- **Electricité** :

Marché de base : nécessité de mettre en place un système de chauffage avec contrôle à distance exigeant l'installation de radiateurs adaptés, d'où une plus-value de 6264 € HT.

Renouvellement du standard téléphonique de la Mairie.

Le standard téléphonique mis en place en 2002 est devenu obsolète et nécessite la mise en place d'un nouveau standard avec 3 postes. Les tarifs proposés sont les suivants :

Location : 120,82 € TTC/mois sur 63 mois, ce prix comprend l'installation, et l'équipement ainsi qu'une maintenance permanente. Le matériel est renouvelé tous les 5 ans.

Achat : 4230,70 € TTC + 288,85 € TTC de maintenance annuelle.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal adopte la proposition de la location de 120,82 € TTC par mois sur 63 mois.

Proposition de réactualisation de la participation des communes partenaires pour le fonctionnement de l'école.

Monsieur le MAIRE donne lecture du bilan des frais liés au fonctionnement de l'école de LAPLEAU .Ces frais comprennent les charges de chauffage, de personnel, d'achat de matériel, de fournitures, de livres, maintenance du matériel informatique ainsi que les charges liées aux petits travaux de réparation.

Depuis 2001, les communes de Laval sur Luzège et Saint-Hilaire Foissac dont les enfants sont scolarisés à Lapleau, participent à ces frais pour un montant annuel de 260,40 €. Monsieur le Maire est chargé de rencontrer les maires concernés afin d'établir un nouveau montant annuel.

Bibliothèque : mise en place d'un hébergement et contrat de maintenance.

Le système informatique actuel n'est pas en adéquation avec un statut de bibliothèque communale.

La Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) nous conseille le logiciel de gestion sécurisé utilisé dans toutes les bibliothèques du département. Le conseil municipal valide l'installation et la sécurisation de « PMB » en solution hébergée pour 600.00 € et le contrat annuel d'hébergement soit 717.60 € TTC.

Conseil Municipal du 7 décembre 2018

Tarifs communaux 2019 – Loyers

Ancienne Gendarmerie :	Gentilhommière : 1207 €	Local Technique (Croix de Laporte) : 189 €
Cabinet du médecin : 225 €	Grange RdC : 90 €	
Logements (1-2-3-4-5) : 223 €	Grange étage : 98 €	Boucherie : 440 €
Petit garage : 58 €		
Grand garage : 92 €	Garages :	Presbytère : F4 : 514 €
Mairie (1er étage) : 235 €	La Nauche : 62 €	T4 : 511 €
Ex Trésor Public : 525 €	Ex caserne des pompiers : côté cimetièrre 83 €	
Maison Barbier : 441 €	162 € par porte	Mobil-Home : 53 €

Tarifs communaux 2019 – Camping

Le conseil municipal vote les tarifs suivants qui seront applicables au 01/01/ 2019 : Adulte : 2€, Enfant (-7 ans) : 1 €, Emplacement : 1.50 €, Voiture : 1.20 €, Camping-car : 5.50 €, Branchement électrique : 3.50 €

Tarifs communaux 2019 – Marges sur les carburants et le gaz

Le conseil municipal vote :

-le montant de 0.08 € pour la marge sur la vente de carburant.

-les montants de 3.90 € (bouteille 13Kg), 6.80€ (bouteille 35 Kg), 2.20 € bouteille 6 Kg pour la marge sur la vente de gaz

Tarifs communaux 2019 – Services funéraires et concessions

Creusement des fosses pour cercueil : 291.00 €	Columbarium individuel 1 famille : 626,00 €
Creusement des fosses pour urne : 146.00 €	Columbarium collectif 16 familles : 471,00 €
Ouverture d'un caveau : 151.00 €	
Exhumation : 352.00 €	
Ouverture / fermeture case de columbarium : 73.00 €	
Concessions à perpétuité au cimetière communal : 317,00 € le m2	

Tarifs communaux 2019 – Prix de vente de l’eau potable et redevance d’assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les prix de l'eau et de l'assainissement applicables au 1^{er} janvier 2019, en suivant l'augmentation de l'indice des prix soit 2,3 %.

Service eau :

Abonnement : 80 €

Prix du m3 d'eau consommé : 1,18 €

Manœuvre de vanne : 35 €

Service assainissement :

Abonnement : 75 €

Prix du m3 d'assainissement : 1,38 €

Tarifs communaux 2019 – Village de vacances – Location étudiante

Augmentation des tarifs selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) soit +1,57%, soit Petits logements : 207 € - Grands logements : 263 € - Caution : 1 mois de loyers au titre des dégâts et du ménage - Location démodulateur : 10 € par mois Caution : 50 € - Accès internet 1 €/nuitée – 5 €/semaine – 15 €/mois – 10 €/mois pour séjour > 2mois

Tarifs communaux 2019 – Village de vacances – Location saisonnière

Le Conseil valide les tarifs des locations saisonnières comme suit applicables à partir du 01/01/2019 :

Tarifs disponibles sur le tableau page 16.

SERVICES : Location paire de draps : 8 € /set de draps - Location serviette de toilette : 6 € /par set de serviette

Location démodulateur TV : 10 € la semaine avec 50 € de caution

Accès internet : 1 €/nuitée – 5 €/semaine – 15 €/mois

Caution : 150 € au titre du ménage et des dégâts matériels.

Arrhes au titre de la réservation : 20% du montant total de la location pour les locations d'une semaine ou plus.

50% du montant total de la location pour les locations inférieures à une semaine.

Tarifs communaux 2019 – Village de vacances – Location aux associations

Associations communales :

Logements : tarif en vigueur au premier jour de la location - 10 % - Caution logement : 150 € par logement

Salle : 100 € pour 2 jours puis 50 € par journée supplémentaire - Caution : 300 €

Associations extérieures et séminaires :

Logements : tarif en vigueur au premier jour de la location - 5 % - Caution logement : 150 €

Salle : 150 € pour 2 jours puis 75 € par journée supplémentaire - Caution salle : 450 €

Travaux de rénovation des commandes d'éclairage public

Après diagnostic effectué par FDEE19 concernant l'éclairage public, notre commune possède 17 commandes d'éclairage public : 9 sont à rénover entièrement, 5 sont conformes, 3 ne sont pas traitées dans le présent diagnostic

Ces travaux concernent des changements de boîtiers et de cellules photo-électriques mais aussi la pose d'horloges astronomiques permettant la maîtrise du temps d'éclairage et de fait la consommation s'y rapportant.

Le montant total des travaux s'élève à 19 000 € HT. La participation de la FDEE19 est de 50 %, le montant incombant à la commune et de 9500 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de travaux.

Station-Service : Augmentation du tarif du gaz

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, réactualise les tarifs de vente du gaz imposés par le fournisseur en fonction des augmentations de prix.

Actualisation du plan de financement – Réhabilitation Village vacances et labellisation « hébergement pêche »

Par délibération du Conseil Municipal à la date du 23/01/2017 la labellisation «hébergement pêche» du village vacances avait été retenue avec un plan de financement de 561 000 €.

Ce plan de financement a dû être réactualisé au vu de l'avancée des travaux. Détail du coût : Maîtrise d'œuvre : 22 500 € Travaux Réhabilitation et désamiantage : 539 029 € HT, soit un coût actualisé de 561 029,90 € HT.

Par ailleurs le Conseil Municipal avait à cette date décidé de faire appel au Bureau d'Etudes DOLEMIE pour maîtrise d'œuvre du local pêche, pour un coût estimatif de 60 000 € HT et 7000 € pour la maîtrise d'œuvre.

Montant total du projet : 628 529.90 € HT

SUBVENTIONS	Fond Européen Leader	50 000 €
	Etat - FSIL	127 800 €
	Région Nouvelle Aquitaine	104 772 €
	Conseil Départemental de la Corrèze	103 200 €
	Mutualité Sociale Agricole	18 500 €
	Fondation Total	2 000 €
	<u>Montant total des subventions</u>	406 272.00 €
	Fonds propres	222 257,90 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet.

Dissolution du CCAS et transfert de son salarié.

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen impose une protection optimale des données personnelles et la nécessité de démontrer leur conformité. La mise en place de ce Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est un travail fastidieux. La communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières propose aux communes adhérentes de mutualiser ce travail pour un coût estimé à 6000,00€ HT. Le CCAS ne peut supporter cette dépense. Son rôle étant actuellement limité aux affaires scolaires et aux actions sociales à caractère exceptionnel. De plus la réglementation recommande aux communes de moins de 3500 habitants de rattacher le CCAS au budget communal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31/12/2018, de transférer le salarié du CCAS sur la commune et d'inscrire sur le budget communal l'ensemble des dépenses afférentes au CCAS. Le conseil municipal décide de reprendre à sa charge l'ensemble des actions concernant le CCAS.

Village vacances ligne de trésorerie.

Les travaux de restauration du village vacances sont subventionnés par plusieurs partenaires. Or ces subventions ne sont intégralement versées qu'une fois l'ensemble de l'opération payée. Aussi afin de pallier les problèmes de trésorerie jusqu'au versement de ces subventions, le conseil municipal valide la mise en place d'une ligne de trésorerie. Les demandes doivent être faites auprès des organismes bancaires.

Station-Service – Amortissement des travaux.

Le conseil municipal valide l'amortissement du matériel informatique sur 5 ans, pour un montant de 1585.20 €, soit 317.04 € par an.

Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de communications électriques.

Compte tenu des tarifs maxima fixés par décret, le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer pour 2019 les tarifs suivants : 40,73 € par km et par artère en souterrain, 54,30 € par km et par artère en aérien, 27,15 € par m² au sol pour les installations.

Cotisation de la FDEE19 et modification des statuts

Cette cotisation permettrait à la commune d'obtenir des subventions pour tous les travaux d'électrification réalisés ultérieurement. Cotisation pour 2019 = 2541,63 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation.

Par ailleurs la Communauté de commune des « Villages du Midi Corrèzien » s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze 19, le 1er janvier 2019. Elle a restitué la compétence relative à la distribution d'électricité aux 13 communes qui la composent. Ces communes ont demandé leur adhésion à la FDEE19. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte les adhésions des 13 communes, approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découlent.

Aménagement forêts sectionales Laborie et Vassejoux.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement forestier, établi par l'Office National des Forêts, pour les forêts de la commune de LAPLEAU. Ce document, établi pour 20 ans, regroupe les informations et les prévisions de gestion propres aux forêts relevant du régime forestier suivant : Section de LABORIE (6ha 08a 86ca), Section de VASSEJOUX (9ha 86a 72ca). Il est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Personnel : Modification du tableau des emplois.

Suite à la dissolution du CCAS (délibération du 7/12/2018) il a été convenu que le personnel de cette structure serait pris en charge par la commune, d'où la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 12,60h hebdomadaires. Le tableau des emplois est modifié en conséquence à compter du 22/02/2019.

Demande de subvention travaux :

• Bascule communale

Nécessité, pour raison de sécurité, de rénover la bascule communale située sur la place de l'église.

Devis établi : 2484 € HT soit 2989,80 € TTC

Possibilité d'obtenir des subventions :

Subvention ETAT	20 % = 496,80 € HT ;
Subvention Conseil Départemental	45 % = 1117,80 € HT
Fonds propres commune	= 1366,20 € TTC
TOTAL	= 2844.00 € HT, soit 2980,80 € TTC

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

• Travaux d'accessibilité de la porte de la salle des fêtes

L'aménagement actuel, réglementaire, d'accès la salle des fêtes pour personnes handicapées, nécessite le changement de la porte d'entrée ;

Estimation de l'opération : 3263,00 € HT

Subvention ETAT : 1305,20 € HT

Fonds propres commune : 2610,40 € TTC

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

• Problème bactériologique réhabilitation du réseau d'eau de Lapeau

En 2018, les problèmes de qualité d'eau ont été avérés par des analyses de l'Agence Régionale de Santé sur le réseau de distribution à la purge de Faugeras, provenant des réservoirs de la Fabrie et de la station de pompage de Barriérot.

Dès lors, la distribution par la Fabrie a été arrêtée et basculée sur le captage Viéban1 et Viéban2, afin de garantir la qualité de l'eau.

Néanmoins, au vu des conditions climatiques et afin d'assurer une continuité d'approvisionnement en eau, il est important de remettre en service le réservoir de la Fabrie.

Dans ce but, un programme de travaux a été établi avec le changement des canalisations, l'installation d'un groupe électrogène pour éviter les coupures lors du nettoyage, la pose d'un surpresseur sur la canalisation permettant d'alimenter la distribution de façon permanente, et l'installation d'une pompe doseuse sur le réseau de production à l'entrée du réservoir. Les problèmes de bactériologie sur notre réseau d'eau seront ainsi résolus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement suivant : Montant des travaux : 48 000,00 € HT, Subvention d'Etat (DETR) 30% du HT soit 14 400,00 €, Fonds propres : 43 200,00 € TTC ;

Travaux de dissimulation réseau télécom et nouveaux luminaires – Programme d'aménagement du bourg.

Travaux d'enfouissement du réseau de l'ancienne gendarmerie à la gendarmerie actuelle pour un montant de travaux, estimé par SOCOMA, à 36 000 € HT. La FDEE 19 prend à sa charge 50 % du montant soit 18 000 €. Délibération à l'unanimité du Conseil Municipal.

Suite au diagnostic de la FDEE19, le devis SOCAMA concernant l'installation de 18 nouveaux luminaires sur mât, s'élève à 55 000 € HT. La FDEE19 finance 27 500 € HT et le reste à charge pour la commune est de 27 500.00 euros HT.

Modification provision sur charge la Table d'Agnès.

La consommation d'électricité du logement du village vacances ne justifie plus la facturation actuelle. Aussi le conseil municipal décide de supprimer la provision sur charges de 80.00 euros, à compter de mars 2019, et de la basculer sur le restaurant dont la consommation électrique justifie cette dépense.

Recrutement de personnel occasionnel et saisonnier- commune et VVL.

Par décision du Conseil Municipal, il a été convenu que, par nécessité de service serait embauché à temps non complet du personnel occasionnel pour assurer le bon fonctionnement de la commune et du VVL, pendant la saison estivale.

Instauration d'une gratification des stagiaires de l'Enseignement Supérieur.

Afin d'anticiper l'éventuelle arrivée d'un stagiaire de l'enseignement supérieur, le conseil municipal approuve le versement d'une gratification, selon la réglementation en vigueur.

Travaux FTTH – Convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

L'installation de la fibre optique sur notre commune nécessite de la part du Syndicat Mixte DORSAL (SMD) chargé d'exploiter les réseaux de communications électroniques d'installer une armoire « point de mutualisation » adossée au NRO (Noeud Raccordement Optique). Cette armoire (superficie 0,56m2) doit être installée sur une parcelle appartenant à la commune. Elle sera implantée sur la parcelle AC 40, au stade. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte DORSAL.

Conseil Municipal du 12 avril 2019

Compte administratifs et budgets – cf encart budgétaire

Vote des taux des contributions

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliquées en 2016 soit : Taxe d'habitation : 12.49%, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.50%, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 150.18%

Subventions aux associations

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, dresse la liste des subventions allouées aux diverses associations pour l'année 2019 ainsi qu'il suit : Foyer rural : 2 700.00 €, Espérance Sportive Lapeaucoise : 1 800.00 €, Association scolaire « Les écureuils » : 180.00 €, Amicale des Sapeurs-pompiers : 300.00 €, Associations des parents d'élèves : 500.00 €, Comice agricole cantonal : 300.00 €, Cochonnet club Lapeau Soursac : 270.00 €, FNACA Lapeau : 150.00 €, Société de chasse : 180.00 €, Société de pêche : 560.00 €, UFAC Lapeau : 270.00 €, Amis de la bibliothèque centrale de prêt : 45.00 €, Club 4X4 : 90.00 €, MLAP : 200.00 €, Croix Rouge : 200.00 €, Lez'arts et Salamandre : 300.00 €
Total : 8 045.00 €

Motion de soutien aux agents de la DGFIP

Vu l'article L 2121-29 alinéa 4 et l'article 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Vu le projet de loi de finances 2019 publié au journal officiel du 30 novembre 2018,

Vu la menace des mesures annonçant la liquidation du réseau comptable des finances publiques,

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi au quotidien de la gestion communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu à l'unanimité, du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie à l'échelle d'une communauté de communes.

Recourt à l'emprunt

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 emprunts arrivent à échéance d'ici 2021 (2 en 2019 et 1 en 2021). Au vu de ces éléments et afin de poursuivre les opérations d'investissements pour la commune, le conseil municipal à l'unanimité décide de contracter un nouvel emprunt pour un montant de 150 000.00 euros.

Projets et Travaux en cours

1. Réhabilitation du site de Vendahaut

Les travaux de réhabilitation de Vendahaut, commencés en janvier 2018, sont aujourd'hui terminés. Ces travaux ont pris du retard notamment à cause du désamiantage. Les chalets sont désormais opérationnels.

Le renouvellement du matériel (vaisselle, linge, etc...) permet de compléter l'offre d'accueil. Nous vous laissons apprécier, en images, les nouvelles conditions d'accueil au Vendahaut.





Le site de Vendahaut a déjà accueilli des locataires dans les chalets fraîchement rénovés. Les retours sont unanimes sur la qualité des hébergements et du site en général.

La salle d'activité a également été restaurée, une cuisine est maintenant opérationnelle, permettant de proposer une offre complète pour les groupes ou les fêtes familiales qui peuvent ainsi se réunir.

L'optimisation de la communication a commencé avec la modernisation du site internet, un travail sur le référencement et la mise en ligne d'annonces commerciales. L'objectif étant de développer les locations et de pouvoir atteindre, à moyen terme, un taux de remplissage correspondant aux investissements réalisés.

Au-delà de l'aspect économique, des retombées pour la commune et ses environs, le Vendahaut est une belle vitrine du territoire et correspond à une réelle attente des hôtes qui peuvent ainsi se ressourcer dans un environnement préservé. Pour 2019, des travaux sont prévus pour obtenir la labellisation « Hébergement pêche », en partenariat avec la Fédération de pêche.

2. Programme d'Accessibilité salle des fêtes, poste et notaire : suite et fin

La pose tant attendue du garde-corps au niveau de la rampe d'accès est enfin terminée. Conformément aux consignes d'accessibilité, il reste à remplacer la porte de la salle des fêtes, pour permettre un espace de manœuvre suffisant avec possibilité de demi-tour. Cette ultime opération s'élève à 3263.00 euros HT, et une subvention Etat (DETR) à hauteur de 40% a été demandée.



3. Des travaux pour la fibre !

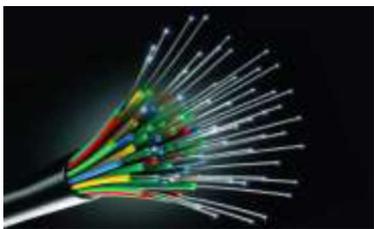
Le 29 mai dernier a eu lieu la pose du Nœud de Raccordement Optique, NRO, à Lapeau au niveau du stade. La fibre qui vient d'Egletons arrive jusqu'à ce nœud de raccordement, qui à son tour dessert les communes de St Hilaire Foissac, Laval sur Luzège, Soursac et Lapeau. De là, 3 plaques de distribution se déploient, qui alimentent les sous répartiteurs et distribuent les prises pour chaque habitation. Lapeau est concernée par 2 de ces plaques :

Pour la plaque 1 « LAPL1 », qui dessert 170 prises, essentiellement pour le bourg et le sud de la commune. Les travaux vont commencer fin juillet 2019 et se termineront fin décembre 2019.



Pour la plaque 2 « LAPL2 », qui dessert les 198 prises restantes, les travaux commenceront fin septembre 2019 et se termineront fin février 2020.

Ces dates sont calées et devraient être respectées sauf évènements imprévus.



Pour votre raccordement à la fibre, ce qui vous concerne....

Une fois que les habitations seront desservies, c'est-à-dire à la fin des travaux de mise en place des plaques, la fibre arrivera jusque dans votre boîtier de raccordement individuel.

Ce sera alors à votre tour d'engager les démarches pour que la fibre arrive jusqu'à votre box.

Il vous faudra respecter le délai minimum de 3 mois, à partir du raccordement de votre boîtier individuel, avant de contacter un opérateur.

Vous pourrez, pendant ce délai, vérifier que le cheminement de votre boîtier jusqu'à la prise de votre live box est praticable ou gainé. Si tel n'est pas le cas, il vous faudra prévoir ces travaux. A partir de là, l'opérateur pourra vous connecter et vous pourrez alors bénéficier de la fibre. Encore quelques mois de patience, mais la fibre arrive !

4. Réhabilitation réseau d'eau



En 2018, les problèmes de qualité d'eau ont été avérés par des analyses de l'Agence Régionale de Santé sur le réseau de distribution à la purge de Faugeras, provenant des réservoirs de la Fabrie et de la station de pompage de Barrièrot.

Dès lors, la distribution par la Fabrie a été arrêtée et basculée sur le captage Viéban 1 et Viéban 2, afin de garantir la qualité de l'eau.

Néanmoins, au vu des conditions climatiques et afin d'assurer une continuité d'approvisionnement en eau, il est important de remettre en service le réservoir de la Fabrie.

Dans ce but, un programme de travaux a été établi avec le changement des canalisations, l'installation d'un groupe électrogène pour éviter les coupures lors du nettoyage, la pose d'un surpresseur sur la canalisation permettant d'alimenter la distribution de façon permanente, et l'installation d'une pompe doseuse sur le réseau de production à l'entrée du réservoir. Les problèmes de bactériologie sur notre réseau d'eau seront ainsi résolus.

Montant des travaux : 48 000 € HT, Subvention d'Etat (DETR) 30% du HT soit 14 400€, Fonds propres : 43 200 € TTC.

4. Restauration bascule communale

La bascule communale située sur la place de l'église à Lapeau fait partie du petit patrimoine protégé. Vu l'état vétuste des planchers, le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux de restauration: remise à neuf des plateaux des 2 bascules, dépose de la cage à bestiaux et repose, remplacement des plateaux en chêne. Le montant de cette opération s'élève à 2 484.00 euros avec une subvention demandée au niveau de l'Etat (DETR) à hauteur de 20% et une subvention demandée au Conseil Départemental à hauteur de 45%.



5. Restauration d'un logement à l'ancienne gendarmerie

Des travaux de restauration du logement vacant à l'ancienne gendarmerie sont en cours de réalisation : reprises des peintures et des revêtements de sol, mise aux normes des installations électriques, travaux de plomberie et rénovation des sanitaires. Ce logement permettra d'accueillir des nouveaux locataires sur notre commune.

Vie communale

1. Informations importantes

- **MEDICAMENTS** : M. Bergeaud, le pharmacien a trouvé le 18 mars dernier, sur le trottoir devant la pharmacie, un gros sac de médicaments périmés.

Nous rappelons que la collecte de médicaments se fait exclusivement dans la pharmacie car ces produits présentent un grand danger pour les enfants, les animaux et l'environnement de notre commune. Il ne faut donc pas laisser vos sacs de médicaments sur le trottoir mais les donner directement au pharmacien.



- **VITESSE** : Nous vous demandons de modérer votre vitesse de manière générale mais aussi aux abords du site de Vendahaut. Nous allons entrer dans une période où des familles et nos enfants seront présents sur le site de la piscine. Il serait regrettable qu'un accident arrive. Pour le bien de tous, merci de lever le pied !

2. Personnel communal

Depuis début janvier, il y a eu du mouvement au niveau du personnel administratif du secrétariat de mairie.

Madame Sylvie HUBERT, en arrêt maladie depuis octobre 2018, a démissionnée au 15 mars 2019. Plusieurs personnels se sont succédés pour assurer l'intérim. Début avril un recrutement avait permis l'embauche de Noémie MAYADE, mais à la suite du mois d'essai, elle n'a pas souhaité renouveler son contrat, ayant trouvé un emploi plus près de son domicile.

Aussi David – Alexandre SORZE a été embauché afin de s'occuper plus particulièrement du site de Vendahaut.

Tiffany DUBOIS, adjoint administratif, étant en arrêt maladie depuis fin avril, c'est Marilyn MATHIEU qui assure l'accueil depuis début juin assurant ainsi un appui administratif à Stéphanie GUILLAUME, toujours en poste.

3. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen impose une protection optimale des données personnelles et la nécessité de démontrer leur conformité. La mise en place de ce Règlement Général de Protection des données (RGPD) est un travail fastidieux. La communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières propose aux communes adhérentes de mutualiser ce travail pour un coût estimé à 6000,00€ HT. Le CCAS ne peut supporter cette dépense. Son rôle étant actuellement limité aux affaires scolaires et aux actions sociales à caractère exceptionnel. De plus la réglementation recommande aux communes de moins de 3500 habitants de rattacher le CCAS au budget communal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31/12/2018, de transférer le salarié du CCAS sur la commune et d'inscrire sur le budget communal l'ensemble des dépenses afférentes au CCAS. Le conseil municipal décide de reprendre à sa charge l'ensemble des actions concernant le CCAS.

4. Tarifs du Gaz



TARIFS GAZ	HT	Tarif TTC
Propane 35 kg	86.64	103.97€
Malice 6kg	17.45	20.94€
Butane 13kg	33.12	39.74€
Propane 13 Kg	33.12	39.74€

Vous pouvez venir acheter vos bouteilles de gaz du lundi au vendredi de 17h30 – 18h30 auprès de Jean-Marc Vialle.

5. Terrains à vendre



Nous vous rappelons que des parcelles de terrains constructibles sont disponibles à l'achat. Pour tous renseignements merci de s'adresser à la mairie.

6. Comice Agricole 2019

Le comice agricole se tiendra cette année à Laval sur Luzège,
le samedi 7 septembre 2019.



7. Repas des aînés

Samedi 12 janvier 2019, 48 personnes se sont retrouvées à la TABLE D'AGNES, pour le traditionnel « repas des aînés » offert par la commune.



Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, les invités ont apprécié le repas préparé par Agnès et son équipe. L'orchestre d'Alain SOUBRANNE a animé ce moment en interprétant des musiques pour danser valse, tango, rock.... ! L'après-midi s'est terminé dans une ambiance sympathique et chaleureuse. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Tourisme et loisirs

1. Camping : ouverture estivale

Cet été le camping sera ouvert du 6 juillet au 24 août 2019. Pour rappel les tarifs votés lors du Conseil municipal du 7 décembre 2018 pour l'année 2019 sont les suivants :

Tarifs :

- ❖ Campeur : 2.00 €
- ❖ Enfants (moins de 7ans) : 1.00 €
- ❖ Emplacement : 1.50 €
- ❖ Voiture : 1.20 €
- ❖ Camping-car : 5.50 €
- ❖ Branchement électrique : 3.50 €



Aucune réservation n'est nécessaire, il suffit de vous installer sur l'emplacement de votre choix et de vous présenter au régisseur, pour déclarer votre présence en mairie, ou lors de son passage.

2. Baignade surveillée au plan d'eau

Cette année la baignade sera surveillée au plan d'eau communal du Vendahaut **du 6 juillet au 24 août inclus**. Le surveillant de baignade sera présent de **14h00 à 19h00 du mardi au dimanche**.

Pour rappel la plage du plan d'eau n'est pas autorisée aux animaux non attachés.



3. La Balle au bond :

Cette année la Balle au bond propose des vacances sur le thème des métiers d'antan / métiers d'aujourd'hui. Les activités telles que sorties, baignade, jeux et pêche seront proposées aux enfants du 8 juillet au 2 août 2019. *Inscriptions et renseignements auprès de Marion: 05.55.27.88.30 ou alshlapleau@cc-ventadour.fr*

Séjours Eté 2019 : Inscriptions à partir du 5 juin 2019

Pour les 8-11ans: 23 places disponibles du 5 au 10 août à Annecy

Programme: Pêche en lac de montagne/Baignade au lac d'Annecy/Visites culturelles/Grands jeux.

Pour les 12-16ans: 15 places disponibles du 28 juillet au 4 août à Royan

Programme: Visite du zoo de La Palmyre/ Baignade en mer/ Visites culturelles/ Grands jeux.

Tout au long de l'été, des mini-camps vous sont également proposés dans les différentes structures de la Communauté de Communes ...! **Tarifs et renseignements sur www.cc-ventadour.fr et auprès des responsables de structures.**

4. Le rendez-vous du Pays d'art et d'histoire

A Soursac, le samedi 27 juillet à 19h30, est organisé un apéro-rencontre autour du Viaduc des Rochers Noirs. Rendez-vous au jardin de firmin, c'est gratuit !

En partenariat avec la Mairie de Soursac et l'association ASTTRE 19

Pour toutes les autres manifestations de l'été vous pouvez contacter le PAH au 05.87.31.00.57 ou bien consulter leur site internet www.pahcorrezeventadour.com



Tarifs des locations

Salle d'animation au village de vacances de Vendahaut

Le village de vacances de Vendahaut dispose d'une salle d'animation avec une cuisine attenante. Cette salle est ouverte à la location toute l'année pour vos fêtes et célébrations.



Tarifs de la salle pour deux jours :

- Particuliers locaux et associations locales : 100€ puis 50€ par jour supplémentaire - *Caution pour la salle : 250€*

- Associations et particuliers hors commune : 150€ puis 75€ par jour supplémentaire - *Caution pour la salle : 450€*

Pour tout renseignement ou toute réservation vous pouvez contacter la mairie.

Salle des fêtes et chapiteau

Tarifs salle des fêtes :

caution : 250€

Habitant de la commune : 30€

Personne hors commune : 60€

Associations locales : gratuit



Tarifs chapiteau pour 2 jours :

caution 500€

Habitant de la commune : 150€

Personne et associations

hors commune : 280€

Associations locales : gratuit

quand les manifestations ont lieu sur la commune

Village Vacances du Vendahaut – Tarifs 2019

		Basse saison 01/01/19 au 23/06/19 & 02/09/19 au 29/12/19	Mi-saison 24/06/2019 au 07/07/19 & 19/08/19 au 31/08/19	Haute saison 08/07/19 au 18/08/19	Nuit en Supplément
Corrèze (4-5 personnes)	2 Nuits	74 €	-	-	35 €
	Week-end 3 nuits	109 €	169 €	199 €	
	Semaine	219 €	284 €	324 €	
Luzège (5-7 personnes)	2 nuits	114 €	-	-	45€
	Week-end 3 nuits	159 €	229 €	279 €	
	Semaine	274€	394 €	444 €	
Salle d'animation	2 jours	150€	150€	150€	75€

Caution pour les logements : Logement « Luzège » : 350 €, Logement « Corrèze » : 200 €

Ecole de Lapeau

1. Bilan de l'année scolaire 2018 / 2019

Au 15 mars 2019, il y avait 60 élèves à l'école de Lapeau. Néanmoins il faut rester très vigilant sur la stabilité des effectifs car il y a 9 élèves qui vont partir en 6ème, et le nombre de nouveaux inscrits n'est pas aussi élevé. A suivre...

2. Activités scolaires

La classe de CP – CE1 de Mme Bouchet a mené un travail sur le bourg de la commune pendant 4 séances avec un intervenant du Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour.

Les élèves ont découvert l'architecture de quelques bâtiments et leur histoire lors d'un parcours autour de l'école à l'aide d'un carnet de route.

De retour en classe, ils ont travaillé sur des photos aériennes afin de réaliser le plan du quartier. Enfin, chaque élève a réalisé un bâtiment pour construire une maquette collective du quartier de l'école.





Les élèves de cycle 3, CE2 CM1 CM2, ont passé leur permis piéton.

Le mardi 2 avril la gendarme Averlant est venue à l'école pour expliquer les règles importantes de la sécurité routière puis les élèves ont répondu à des questions. Très attentifs, l'ensemble des élèves a obtenu son permis piéton.

Depuis la rentrée de mars, les élèves ont également pu s'initier à l'escrime. 6 séances ont été encadrées par Marie Alexia Blome, maître d'armes. Tous ont adoré cette discipline, d'autant que 3 élèves font déjà parti du club d'escrime d'Egletons.



La prochaine rentrée est prévue le lundi 2 septembre 2019.

Pour toute inscription, merci de vous rendre en mairie avec votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant. Plus d'info au 05.55.27.53.17 ou au 05.55.27.62.57

3. Exposition « Comprendre nos rivières »

Une exposition basée sur les productions des élèves de CE2, CM1 et CM2 de Lapleau, d'Egletons et de Marcillac a été présentée à la Mairie de Lapleau jusqu'au 14 juin.



Cette exposition a été réalisée suite à des sorties terrain et des séances en classe qui se sont déroulées de mai à octobre 2018. Les panneaux explicatifs permettent de découvrir le milieu aquatique, la ripisylve, les zones humides ainsi que la faune et la flore de ces milieux.

Intercommunalité

1. Le PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Ce document d'urbanisme, est en cours d'élaboration. Nous vous en avons déjà parlé dans les précédents bulletins. Aujourd'hui cette procédure entre dans sa phase finale. Calendrier prévisionnel :

1er juillet : Première validation du PLUI en conseil communautaire

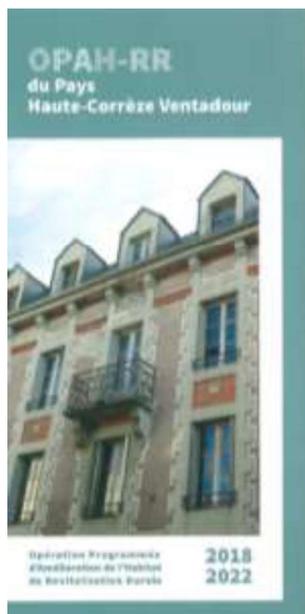
Mi- juillet à mi-octobre : Consultation des Partenaires Publics Associés et des conseils municipaux

Novembre : Enquête publique – 30 jours avec permanences à la gentilhommière à Lapleau

Fin décembre : Approbation définitive du PLUI par le conseil communautaire, après prise en compte du rapport du commissaire enquêteur.

1er janvier 2020 : Entrée en vigueur du PLUI

2. OPAH – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat



Ce dispositif d’amélioration de l’habitat est toujours en vigueur. Il permet aux propriétaires et aux bailleurs de bénéficier d’aides financières pour rénover leurs logements. Il est opérationnel sur notre territoire depuis janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Les travaux financés doivent répondre : à des objectifs de mise aux normes, ou à des travaux liés à la perte d’autonomie ou enfin, à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

En aidant les propriétaires bailleurs à rénover leurs logements à louer, l’objectif est aussi de lutter contre les logements vacants.

Les aides financières sont en fonction des revenus et les travaux doivent être réalisés par des professionnels. N’hésitez pas à prendre des informations auprès de la communauté de communes 05.55.27.69.26, qui vous informera du niveau d’aides auquel vous avez droit et qui vous aidera pour le montage du dossier.

Informations utiles

Elections : réforme d’ampleur dans la gestion des listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d’inscription sur les listes électorales réforme intégralement la gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l’INSEE. Cette réforme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et a demandé un travail important au niveau des mairies. Il n’y aura plus de révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront désormais permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité.

Cette réforme facilite également l’inscription puisque les citoyens auront, non plus jusqu’au 31 décembre de l’année n-1, mais jusqu’au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin pour s’inscrire sur les listes de leur commune.



Le Maire se voit transférer en lieu et place des commissions administratives, qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d’inscription et sur les radiations. Un contrôle à postériori sera effectué par la commission de contrôle qui se réunira entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant le scrutin pour examiner les recours administratifs.

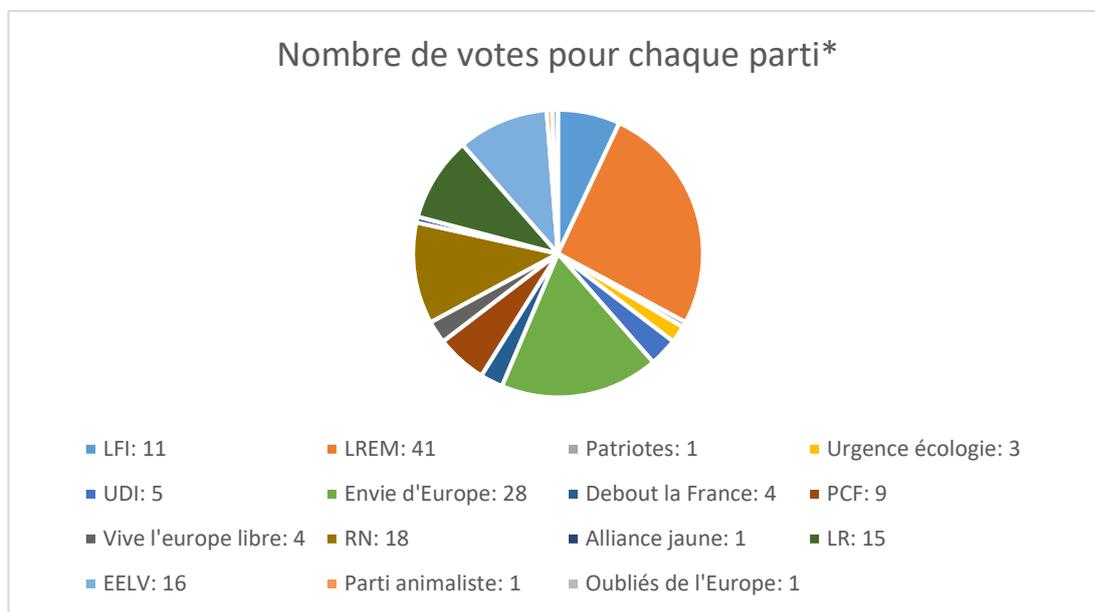
Pour la commune de LAPLEAU, la commission administrative se compose de :
Magali GOUDET, Denis RIVIERE, Jacques BAVOUZET, titulaires
Marie Thérèse MAIGNE, Michel BROUSSOLLE, Sébastien TRUFFY, suppléants.

Résultat des élections européennes à Lapeau...

Les élections européennes se sont déroulées le dimanche 26 mai 2019. 34 listes se sont soumises aux suffrages.

Le taux de participation a atteint 51.63 % à Lapeau, la moyenne nationale était de 50.12%.

Résultats du dépouillement : Inscrits : 306 Votants : 172 Blancs : 12 Nuls : 2



*Les 19 partis non mentionnés ci-dessus n'ont pas obtenu de suffrage.

1. PACS EN MAIRIE : C'EST DESORMAIS POSSIBLE

Depuis le 1^{er} novembre 2017, il est possible de vous pacser en mairie. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous à la mairie de Lapeau et d'apporter les documents nécessaires :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Une fois le dossier complet, une date sera choisie pour la célébration du PACS qui peut se faire soit avec la seule présence du couple, soit en présence d'une assemblée de famille et d'amis.

Retrouver toutes les informations concernant le PACS en mairie ou sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>



2. JOURNEE DE DEFENSE ET CITOYENNETE - Recensement

N'oubliez pas ! Cette démarche s'effectue dès l'âge de 16 ans auprès de la mairie de votre domicile. Munissez-vous de votre carte d'identité et du livret de famille.



3. RELEVES DES COMPTEURS D'EAU

Les employés communaux effectuent les relevés des compteurs pendant les mois de janvier et février. Si vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire, nous vous prions de nous transmettre vos relevés de compteur pendant votre séjour. Pour toutes informations sur votre facture, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Important : Le paiement est à envoyer ou à déposer au Trésor Public 4, rue Marie de Ventadour 19300 EGLETONS.

4. USAGE DU FEU

L'arrêté préfectoral sur la réglementation de l'usage du feu en Corrèze publié le 7 avril 2015, assimile les déchets verts à des déchets ménagers, leur brûlage est donc strictement interdit. Aucune dérogation n'est possible. Vous pouvez consulter l'arrêté en mairie. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de brûler les plastiques.



5. QUELQUES BONS REFLEXES

« La gendarmerie appelle la population à la plus grande vigilance tout au long de l'année et plus particulièrement en cette période estivale. Que ce soit au niveau de la sécurisation des biens, des arnaques ou de la sécurité routière, voici quelques conseils pratiques:

CAMBRIOLAGES:

- **Soyez prévoyants:** volets adaptés, éclairage programmé, système d'alarme, détecteur de présence. Photographiez vos objets de valeurs, en cas de vol vos clichés faciliteront le travail des forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. De plus, avant de partir pensez à informer votre entourage.
- **Soyez vigilants:** fermez la porte à double tour, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Ne commettez pas d'imprudence en laissant vos clés sous le paillason, remettez-les à une personne de confiance. De plus, ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.

Opération Tranquillité vacances: Vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie de LAPLEAU ou de MARCILLAC LA CROISILLE. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.



Démarchage et achat en ligne :

- **En cas de démarchage à domicile,** ne vous laissez pas abuser en signant un document dont le sens et la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours. Les séniors sont trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, n'hésitez pas à faire part aux gendarmes de situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

- **Internet en toute tranquillité:** Pour profiter des avantages d'internet sans les inconvénients, faites vos achats uniquement sur des sites sécurisés (adresse commençant par "https" et l'apparition des icônes cadenas et clé sont un gage de sécurité). Ne répondez jamais à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par téléphone (aucune instance bancaire ne vous demandera de procéder ainsi). N'ouvrez jamais une pièce jointe ou un lien, dont l'expéditeur est soit inconnu soit d'une confiance relative.



La gendarmerie de LAPLEAU est ouverte les lundis matins de 8h à 12h et les jeudis après-midi de 14h à 18h. En dehors de ces créneaux, la population est redirigée vers la gendarmerie de MARCILLAC LA CROISILLE.

Adjudant Aurélie-Chloé Godard, Commandant la brigade de proximité de LAPLEAU »

Quelques numéros utiles :

- ✓ Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- ✓ Opposition chéquier : 0 982 683 208
- ✓ Gendarmerie de Lapeau : 05 55 27 50 01
- ✓ Gendarmerie de Marcillac-la-Cle : 05 55 27 81 15

6. POINT PROPRE

Situé à proximité de la station-service, il vous permet de recycler vos verres, emballages et papiers. Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet endroit et de le laisser propre. Nous vous rappelons que le container d'ordures ménagères n'est pas prévu pour le dépôt des sacs poubelles. Vous pouvez également déposer les vêtements et le linge de maison dans le container prévu à cet effet.

7. COLLECTE ORDURES MENAGERES – Calendrier des Sacs Jaunes

La collecte des sacs jaunes :

Dans le bourg, elle s'effectue au porte à porte, tous les 15 jours, le jeudi.

Dans les villages, ces sacs sont ramassés par les employés communaux tous les 15 jours, le lundi.

Merci de bien vouloir sortir vos sacs jaunes uniquement la veille au soir.



Jours de collecte des sacs jaunes

dans le bourg

Jeudi 13 juin 2019	Jeudi 27 juin 2019
Jeudi 11 juillet 2019	Jeudi 25 juillet 2019
Jeudi 08 août 2019	Jeudi 22 août 2019
Jeudi 05 sept. 2019	Jeudi 19 sept. 2019
Jeudi 03 octobre 2019	Jeudi 17 octobre 2019
Jeudi 31 octobre 2019	Jeudi 14 nov. 2019
Jeudi 28 nov. 2019	Jeudi 12 déc. 2019
Jeudi 26 déc. 2019	

Jours de collecte des sacs jaunes

dans les villages

Lundi 27 mai 2019	Lundi 24 juin 2019
Lundi 08 juillet 2019	Lundi 22 juillet 2019
Lundi 05 août 2019	Lundi 19 août 2019
Lundi 02 septembre 2019	Lundi 16 septembre 2019
Lundi 30 septembre 2019	Lundi 14 octobre 2019
Lundi 28 octobre 2019	Mardi 12 novembre 2019
Lundi 25 novembre 2019	Lundi 09 décembre 2019
Lundi 23 décembre 2019	

Attention nouvelle adresse du service : Service ordures ménagères - Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières Carrefour de l'Épinette 19550 LAPLEAU - Tél : 05 55 27 47 33. Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie.

Commerces à Lapeau



Garage Rivière

Le Garage Rivière a inauguré ses nouveaux locaux au 24 avenue de la Croix de Laporte. Frédéric Rivière vous accueille toujours du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 8h30 à 12h. Le garage propose les services liés à la carte grise de votre véhicule. Pour tous renseignements : contacter le garage au 05 55 21 24 08 ou 06.38.93.97.04.

Horaires d'ouverture des autres commerces

Boulangerie Crozafon : 7h30 à 13h et de 16h à 19h30 du lundi au vendredi.
Samedi 7h30 à 13h et de 16h à 17h. Dimanche et jours fériés 7h30 à 13h.
Fermeture hebdomadaire le mercredi.



Boucherie « l'Entrecôte » : Mardi au Samedi de 8h à 13h et de 16h à 19h30
Dimanche et Lundi : 8h à 13h

Geneviève Aires - Bar Tabac Presse : Du lundi au samedi de 8h à 20h.
Le dimanche et les jours fériés de 8h30 à 13h30.

Restaurant « La table d'Agnès »

En été, le restaurant est ouvert tous les jours midi et soir.
Pour toutes réservations contacter le 05 55 20 83 14 -
Attention les cuisines ferment à 21h30.
Fermeture hebdomadaire le lundi soir.

Epicerie Vinsot : Du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 14h à 19h30 ;
Le dimanche de 8h à 12h30.

Pharmacie Bergeaud : Du Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h ;
Le mercredi de 9h00 à 12h.

Coiffeuse - « Le salon de Sonia » : Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

La poste : Du Lundi au vendredi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 14h45.



Fête de Lapeau



Samedi 3 août

Ballon prisonnier
Repas

Dimanche 4 août

Défilé de chars sur le thème
des fables de La Fontaine
Feu d'artifice

Lundi 5 août

Concours de
pétanque

Vendredi 9 août

Brocante

Pour toutes inscriptions ou renseignements contacter le 06.29.05.35.01 ou le 06.83.55.33.37
Nous vous attendons nombreux à cette fête qui s'annonce ensoleillée.

Le mot des associations bilan 2018 projets 2019

ESPERANCE SPORTIVE LAPLEAUCOISE

La première partie du championnat s'est achevée le 16 décembre avec 23 buts marqués par l'ESL.

Deux joueurs, Florent et Yannick, sont venus renforcer l'effectif.

Le 3 février, l'ESL a rencontré le Lonzac (2) au stade de Couly, pour la reprise du championnat.

Pour la phase 2, 30 buts ont été marqués contre 10 encaissés. Les joueurs se sont fait plaisir et ont donné de la joie aux spectateurs. Merci à tous.



SOCIETE DE CHASSE

Cette année, la Société Communale voit son nombre d'adhérents stable à 40. D'un point de vue chasse, la saison 2018/2019 se termine. Le sanglier semble moins présent cette année sur notre territoire au contraire du chevreuil et surtout des cervidés qui reviennent en nombre.

6 sangliers, 24 chevreuils et 4 cervidés ont été prélevés, ainsi que de nombreux renards. Rappelons que les blaireaux, toujours plus nombreux, posent de plus en plus de problèmes.

Rendez-vous pour l'assemblée générale prévue fin août.

Pour tout renseignement ou demande de tarifs contacter Monsieur RIVIERE Denis au 06.72.25.44.52

COCHONNET CLUB LAPLEAU- SOURSAC

Lors de la dernière Assemblée Générale, le bureau a été reconstitué : Président : Bernard SEINCE, Trésorière : Danielle SALEIX, Secrétaire : Denis RIVIERE.

Le club comporte actuellement 36 licenciés pour 2019. 4 Nouvelles licences et 1 renouvellement devraient venir augmenter notre effectif.

Les championnats des clubs ont débuté le samedi 02 mars. Le 13 avril 2019, le championnat départemental de Triplette du secteur d'Ussel s'est déroulé au Ricoule à Lapleau. Le 30 novembre, le Comité Départemental organise l'Assemblée Générale Départementale à Soursac. Bonne saison à tous. Le Président.



FOYER RURAL

Bonjour à tous,

Le foyer rural organisera un concours de pétanque le samedi 13 juillet suivi d'un repas le soir.

Les 3, 4 et 5 août se déroulera la traditionnelle fête du village avec un ballon prisonnier le samedi après-midi, suivi d'un repas. Le dimanche après-midi se tiendra le défilé de chars sur le thème des « fables de La Fontaine », suivi le soir du feu d'artifice. Le lundi après-midi se tiendra le concours de pétanque en triplette.

Le vendredi 9 août, le foyer rural organisera pour la 2ème année la brocante dans l'artère centrale du village. Toutes les personnes, voulant aider pour ces manifestations, seront les bienvenues.

ARTS, CULTURE ET LOISIRS

Les cours de dessin se poursuivent jusqu'à fin juillet. En août, une exposition aura lieu au 1^{er} étage de la salle des fêtes (entrée latérale), elle sera ouverte tous les jours sans interruption.



Barbara PACZULA et ses élèves remercient l'équipe de la bibliothèque de leur fournir des livres d'art et des catalogues de très grande qualité. Ils remercient la Mairie pour la salle et le Foyer Rural pour l'achat du matériel.

Les cours de dessin pour adultes du mardi soir reprendront en octobre. Vous êtes très cordialement les bienvenus. Pour cela il suffit de contacter Barbara au 06.45.80.58.12.

COUTURE ET TRICOT



Le groupe couture-tricot du Foyer continue ses activités dans la salle au-dessus de la bibliothèque mise à disposition par la mairie. L'effectif se maintient avec quelques nouvelles arrivées en fonction des dispositions de chacune.

Les costumes confectionnés pour la fête de l'an dernier ont eu un réel succès, nous renouvelons donc l'opération cette année.

Les petites mains s'activent chaque mercredi après-midi pour contribuer au succès de la prochaine fête.

En complément chacune apporte son ouvrage afin d'échanger savoirs et pratiques tout en passant un après-midi sympathique dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous le souhaitez.

Joelle Hermez et Madeleine Allain

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'APE convie tous les parents d'élèves, avec leurs familles, ainsi que toutes les personnes intéressées par son action, à venir fêter la fin de l'année scolaire, le **samedi 29 juin, à partir de 15 h dans la cour de l'école**, afin de partager un moment de convivialité et de détente. Au programme :

Des jeux, des surprises et des animations.

L'après-midi sera rythmée par les interventions de BERNARDINO le clown.

Buvette, restauration froide et grillades sur place.



L'APE organisera exceptionnellement son assemblée générale le **vendredi 05 juillet à 19h** (lieu non défini) : L'équipe y présentera son bilan moral et financier, d'une part, et la démission du bureau sera également à l'ordre du jour. Une partie du bureau étant démissionnaire, l'équipe souhaite laisser le temps des vacances scolaires à une éventuelle reprise de l'APE de se mettre en œuvre et d'organiser une élection.

YOGA

Le mot yoga de la racine "yug" en sanskrit signifie "union", c'est l'union de notre corps, de nos pensées, de nos émotions mais aussi notre union au monde extérieur, aux autres, à la nature et au moment présent. Et depuis le mois de novembre j'ai la chance de pouvoir faire partager



ces beaux enseignements profonds et variés venant du hatha yoga sur Lapeau deux soirs par semaine. Et je remercie encore vivement toutes les personnes qui ont contribué à mettre à jour ce projet, notamment les membres de la mairie pour le prêt de la salle et la communication qui a été faite, et aussi toutes les participantes qui m'accordent leurs confiances et qui assistent à mes cours. Merci. Fanny Planchon

PECHE

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.P.P.M.A.) a procédé en septembre dernier (suite au décès de Bernard LACHAUD) au changement de son bureau qui se compose, désormais, comme suit :

Serge GIROUX (Président), Yannick PANTABLAT (Vice-Président), Guy REYDEMANEUF (Trésorier), Bruno CLEMENT (Secrétaire) et des membres de son conseil d'administration :

Yvon BALES, Jean-Philippe BOIS, Claude COLY, Géraud GRIFFON, Alain JEAUNEAU, Sophie PETIT, Guy RAYNAL, Denis RIVIERE.

En prenant votre carte de pêche auprès de votre association, vous contribuez à l'entretien, la protection, la surveillance, la gestion et la restauration des cours d'eau et plans d'eau situés sur le territoire de la commune. Vous participez également à leur aménagement et au repeuplement piscicole.

La Luzège fait actuellement l'objet d'un état des lieux dans le cadre d'une actualisation du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. La communauté de communes de « Ventadour - Egletons – Monédières » et celle de « Haute Corrèze Communauté » ont en charge cette mission à laquelle nous adhérons pleinement. La rédaction des objectifs et programmes d'actions est en cours de réalisation et le plan d'actions devrait débuter en 2019.

Récemment, nous avons procédé dans le plan d'eau de « Vendahaut » à un rempoissonnement en gardons et goujons. Pour l'ouverture de la truite, qui a eu lieu le samedi 9 mars, 20 kg de truites y ont été déversées.

L'association est à votre écoute concernant les missions qui lui sont dévolues .Un petit rappel : Le plan d'eau de Vendahaut est une eau libre donc classée en 1^{re} catégorie et la carte de pêche est obligatoire pour y pratiquer votre loisir. Cette année, nous reconduirons les concours de pêche sur le plan d'eau de Vendahaut qui auront lieu les 14 juillet et 15 août. A ces deux occasions, deux alevinages en truite auront lieu, casse-croûte et buvette seront mis à disposition des pêcheurs et des visiteurs.



Vous pouvez obtenir votre carte de pêche : Sur le site internet www.cartedepeche.fr ou auprès des 2 dépositaires : Alys'CAFE à SOURSAC et BAR-TABAC Aires Geneviève à LAPLEAU

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous contacter au 06 41 67 19 91 ou 06 41 24 96 51 ou 05 55 27 67 22.

S.S.I.A.D

- 😊 Besoin d'une aide à la toilette ?
- 😊 Besoin d'aide pour prendre votre traitement ?
- 😊 Besoin d'aide pour mettre vos bas de contention ?

Le S.S.I.A.D. : Service de Soins Infirmiers A Domicile de Lapeau-Neuvic est là pour vous aider.

Contactez-nous au 05 55 27 53 02

ASSOCIATION DE GESTION DU S.S.I.A.D. LAPLEAU-NEUVIC

16, Rue du Tacot 19550 LAPLEAU

ssiad.lapeau@orange.fr

Des plaquettes explicatives sont à votre disposition à la mairie de votre commune.

Dernière Minute

Samedi 6 Juillet à 20h - Place de la Mairie

Repas dansant organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers de Lapeau

Menu:

Apéritif
Quiche Pizza
Grillades Frites

Fromage
Glace
Café
Vin offert

12€ par adulte et 8€ pour les enfants de - de 10 ans

Réservation au 06 47 98 88 00 avant le 1^{er} Juillet 2019

Bibliothèque

Les inscriptions à la bibliothèque restent gratuites.

Horaire d'ouverture de la bibliothèque

Lundi : 15h à 17h Mardi : 14h à 15h
Jeudi : 14h à 15h Samedi : 11h à 12h
La bibliothèque est fermée les jours fériés.



Horaires mairie

Les horaires de la mairie :

Jours	Matin	Après-Midi
Lundi	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h30
Mercredi	9h00 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h30
Vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h00

Mairie de LAPLEAU
24, avenue de l'Épinette 19550
LAPLEAU
☎ 05 55 27 53 17
Mail : mairie.de.lapleau@wanadoo.fr

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des périodes de congés.

Retrouver toutes les actualités de la mairie et de son village vacances sur leurs sites internet :
<http://www.mairiedelapleau-correze.net/default/> et sur <http://village-vacances-lapleau.com/>

Etat Civil

Décès

Nous ont quittés :

M. Pascal LEFEVRE, le 07 juin 2019,
Mme Simonne VIALLE, le 29 avril 2019
M. Jean-Claude RYCKEBOER, le 11 avril 2019,
Mme Gisèle JUILLARD, le 8 février 2019
Mme Lucienne FRANÇAIS, le 21 janvier 2019

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Ils ont fait l'actualité

« ODETTE MARUT, UNE NOUVELLE CENTENAIRE » - La vie corrézienne – Publié le 26 octobre 2018

« Odette Marut est née le 9 octobre à Liginiac. Elle habite dans le bourg de Lapleau auprès de ses enfants, petits-enfants et toute la famille qui lui ont fêté son anniversaire le jour même de ses cent ans.

Le maire et ses adjoints sont venus au nom de la commune lui fêter également son anniversaire. Odette Marut a passé toute sa carrière dans l'enseignement comme institutrice, d'abord à Neuvic puis Soursac et enfin Lapleau où elle a exercé la plus grande partie de sa carrière. Après la guerre elle a épousé Jean Marut responsable du maquis AS de Lapleau qui est devenu maire en 1945 jusqu'en 1971, leur fils Pierre l'a été de 1995 à 2001. La centenaire était elle-même entrée dans la Résistance en 1942, elle avait à peine 22 ans. Odette a été agent de liaison et au gré des évènements, elle donnait des renseignements et du ravitaillement. Elle a été récemment décorée de la légion d'honneur en même temps que Suzanne Barbanceys de Neuvic.

Bon anniversaire à elle et souhaitons-lui encore de nombreuses années à vivre. »



SOUVENIRS, SOUVENIRS ! – La vie corrézienne - Publié le 31 mai 2019

« Au cours du printemps de l'année 1971, deux équipes de rugby se constituaient : d'un côté « les loups de Lapleau », de l'autre « les sangliers de Laval-sur-Luzège ».

Après un entraînement sérieux dans la bouyge (petit pré où gambadaient les cochons) de Pierrot pour les « sangliers » de Laval, le rendez-vous était fixé au 29 août sur le stade de Lapleau. L'arbitre était M. Rougerie, le grand-père d'Aurélien grand joueur de l'ASM. Les maillots sont prêtés par Daniel Orluc 2^e ligne du Sporting-Club tulliste par l'intermédiaire de Pierrot. Le match s'est déroulé en trois tiers temps. Lapleau l'emportait par le score de 12 à 10. Bien qu'amical, ce fut une guerre de clochers !

Ce match unique restera pour tous le souvenir d'une rencontre homérique où chacun porta haut ses couleurs et ses valeurs. Les joueurs réunis sur la photo : en haut de gauche à droite : Jean-Marc Gounel, Christian Bordes, Michel Saleix, Marcel Bordes, Pierre Chauffour, Michel Malissard, Jean-Pierre Coudert, Pierre Bontemps. À genoux : Jean-Marcel Mazenoux, René Ritou, Pierre Grouffal, André Martial, Bernard Traverse, Guy Reynal, Jean-Claude Gary. »



LA SAINTE-BARBE CELEBREE AU CENTRE DE SECOURS – La vie corrézienne – Publié le 18 janvier 2019

« Vendredi soir 11 janvier, la salle de théâtre de l'OTP recevait la cérémonie de la Sainte-Barbe. De très nombreux habitants des communes concernées, des représentants des centres de secours d'Argentat, Egletons, Eygurande, Marcillac, Meymac, Montagnac, Neuvic, Saint-Angel, Saint-Privat, Seilhac, Soursac et Uzerche, de nombreux officiers du SDIS, les conseillers départementaux, les Maires, la représentante de la brigade de Gendarmerie et le sous-préfet d'Ussel y assistaient. Le lieutenant Franck Bourbouze a salué les quelques deux cents personnes présentes et a présenté le bilan de l'année écoulée : cent quatorze sorties soit soixante-seize secours à personnes, dix-sept feux divers, trois accidents voie publique et dix-huit interventions diverses. »



SERGE GIROUX NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE DE PECHE – La vie corrézienne - Publié le 12 octobre 2018

« À la suite du décès de Bernard Lachaud qui a été son président pendant une trentaine d'années et qui avait succédé alors à Marcel Chambrette, la société de pêche (AAPPMA) de Lapleau et des autres communes de l'ancien canton de Lapleau s'est réunie pour une assemblée générale extraordinaire en salle de la mairie de Lapleau. À cette occasion, une quinzaine de personnes, dont Patrick Chabrilanges le président de la fédération départementale de la Corrèze était présente. Un hommage a d'abord été rendu à Bernard Lachaud. On votait d'abord pour compléter le conseil d'administration qui a ensuite élu le bureau. Il se compose ainsi : Serge Giroux, président ; Yannick Plantablat, vice-président ; Guy Reydemaneuf, trésorier ; Bruno Clément, secrétaire. Le siège social de l'association se trouve à la mairie de Lapleau. »



UN BON BILAN POUR LE FOYER RURAL – La vie corrézienne – Publié le 22 février 2019

« Le foyer rural a tenu son assemblée générale vendredi 15 février d'une quarantaine de bénévoles afin de faire le point sur la saison écoulée et les projets. Ce vendredi 15 février, le Foyer rural a tenu son assemblée générale à Lapleau en présence du Maire. Une quarantaine de présents y ont assisté. François Clair président ouvrait la séance en faisant le bilan de 2018 : la marche pot-au-feu d'avril qui rassemblait quatre-vingt participants et soixante repas ont été préparés par des bénévoles. Le 14 juillet, le concours de pétanque a rassemblé trente-cinq doublettes et soixante-deux repas ont été servis. La Fête a débuté avec la balle au prisonnier, puis la cuisse de bœuf préparé par les bénévoles avec la participation de 245 convives. Il y a également eu un défilé des chars (Walt Disney) avec « un beau travail de tous, que ce soit l'atelier de couture qui a fait les costumes et déguisements et les enfants de l'école pour les décorations ». Le dimanche soir, pour le barbecue, 140 assiettes ont été servies avant la retraite aux flambeaux et un feu d'artifice « impeccable ». Le lundi, place à un concours pétanque avec 53 triplettes, soit 159 joueurs. « Tout s'est bien déroulé y compris la fête foraine », selon le bureau. Enfin le 10 août, la brocante a rassemblé trente-cinq exposants.

Pascal Moins trésorier présentait ensuite le bilan financier de façon très précise : chaque participant ayant reçu une feuille avec recettes et dépenses. Le résultat est « très positif ». La séance était levée et un pot amical partagé. »



UN MARCHÉ DE NOËL REUSSI – La vie corrézienne – Publié en décembre 2018

« Malgré un temps tristounet qui n'a pas attiré les foules, les enfants présents s'en sont donné à cœur joie sur la patinoire qui est leur disposition à Lapleau jusqu'à Noël pour seulement 1€ le tour. Le marché de Noël lui-même s'était installé à côté, place de la mairie sous de petits chapiteaux, mais aussi à la salle des fêtes où de nombreux visiteurs ont été accueillis. À 18h, parents et enfants s'engouffraient dans la salle de théâtre de l'OTP pour assister sagement au spectacle intitulé « À quoi rêvent les tortues bleues ». Cette journée était proposée et organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Lapleau. »



UNE SOIREE MUSICALE DE QUALITE – La vie corrézienne – Publié le 26 avril 2019



« Il n'était pas facile de trouver une place pour se garer samedi 13 avril au soir à Lapleau ! La soirée concert et bal folk organisé par Léz'Arts et Salamandre, en partenariat avec la commune de Lapleau, a attiré pas moins de deux cents cinquante personnes pour écouter le swing manouche impeccable du Trio de l'R et danser ensuite au son des accordéons de Zéoles. La magie du soir s'est poursuivie après le bal des Zéoles, grâce à un quintet de généreux musiciens locaux qui a continué de faire danser les amoureux du trad', pour deux heures de musique de plus. Pour vous tenir informer des prochaines manifestations ou devenir

bénévoles : <https://lezartsetsalamandre.jimdo.com/> »